



Sport et Loisir de l'île de Montréal

**Avis sur le Plan collectif d'action famille
Montréal, ville avec enfants**

Novembre 2007

Sport et Loisir de l'Île de Montréal
7333, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2E5
Téléphone : (514) 722-7747
Télécopieur: (514) 722-2072
www.urls-montreal.qc.ca



Présentation de Sport et Loisir de l'île de Montréal

Sport et Loisir de l'île de Montréal est un organisme régional à but non lucratif reconnu et soutenu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Nous intervenons par la mise en œuvre d'actions concertées qui visent le développement du loisir et du sport dans la région de Montréal et l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens. Sur une base volontaire, les membres sont réunis par le partage de la vision des enjeux régionaux en matière de loisir et de sport. Ils sont des représentants d'associations régionales en loisir et en sport, du milieu de l'éducation et du milieu municipal (la Ville de Montréal via ses services corporatifs et ses arrondissements ainsi que les villes reconstituées).

La notion de loisir ici abordée est inclusive quant au niveau de pratique (de masse jusqu'à l'élite), quant à son organisation (libre, encadrée ou organisée) et concerne toutes les formes de loisir (sport, activité physique, loisir culturel, scientifique et de plein air). Nos propos sont issus, notamment, de deux processus de consultation que nous avons menés dans les dernières années. Nous avons élaborés deux plans de développement triennaux; l'un spécifique à la pratique sportive fédérée et l'autre traitant de la pratique du loisir en milieu associatif.

Introduction

Sport et Loisir de l'île de Montréal salue l'initiative de la Ville de Montréal voulant favoriser et inciter les familles à choisir Montréal comme milieu de vie. Une offre d'activités de loisir accessibles et de qualité est, à cet égard, un enjeu dont on doit tenir compte. Le loisir contribue au sentiment d'appartenance des communautés, favorise l'adoption de saines habitudes de vie car il influe depuis toujours au maintien d'une meilleure santé mentale, physique et intellectuelle. Au-delà du fait que le loisir est un droit¹, nous croyons fermement à son apport au mieux-être des collectivités et à son poids dans les déterminants des familles à s'installer dans un milieu plutôt qu'un autre. Bien que le loisir soit fondamentalement un service de proximité, certaines conditions favorisant sa pratique interpellent une vision globale concertée.

Nous pensons spécifiquement à :

- la notion d'accessibilité ;
- l'aménagement d'un cadre de vie adapté et sécuritaire ;
- la valorisation, le soutien et la reconnaissance des bénévoles et des organismes à but non lucratif partenaires impliqués dans l'offre de service en loisir et sport.

De quelle famille parlons-nous ?

On ne peut que se réjouir que la définition de la famille adoptée dans le *Cadre de référence famille* fasse une large place aux enfants. Toutefois, Montréal, comme métropole, ne peut faire fi de son pouvoir d'attraction car elle rassemble bon nombre de services spécialisés, propres aux centres urbains. À cet égard, nous pensons que les familles qui facilitent le maintien à domicile doivent être incluses. Pensons aux familles comptant un enfant ayant un handicap ou dont l'un des membres a une incapacité suite à un accident ou même qui a des problèmes de santé chronique ou encore qui est vieillissant. La définition de la famille ne peut donc se réduire à celle qui comprend un parent et un

¹ Déclaration des droits de l'homme, 1948, «Toute personne a droit au repos et aux loisirs»



enfant de moins de 18 ans. Finalement, nous accordons aussi une importance aux liens intergénérationnels, bien au-delà du phénomène de la désinstitutionalisation.

1. L'accessibilité au loisir pour tous

L'accessibilité se doit d'être au cœur des préoccupations et elle se doit d'être imprégnée de la «valeur famille». L'accessibilité est ici abordée au sens large et elle concerne les enfants et les adultes de la famille car tous ont droit au loisir.

- ◆ *Accessibilité géographique...* Les infrastructures de loisir doivent se situer dans la communauté d'appartenance, à proximité du citoyen. Un système de transport adéquat doit desservir ces infrastructures. Toutefois, il existe des disparités dans l'offre de service de transport en commun (adapté et régulier) selon le lieu géographique où habitent les personnes, ce qui limite l'accès au loisir. Certains secteurs sont également peu ou pas desservis en dehors des heures de pointe, temps privilégié pour la pratique de loisirs en famille.
- ◆ *Accessibilité physique...* Que ce soit dans le cadre de la revitalisation et la mise aux normes des équipements existants ou de l'implantation de nouveaux, chaque membre de la famille doit être desservi. Les aménagements doivent prendre en compte les besoins des familles (vestiaires familiaux, lieux ombragés dans les parcs, accès à des équipements sanitaires dans les parcs, etc.). Le défi entourant l'accès aux espaces verts récréatifs ainsi qu'aux plans d'eau est également un enjeu pour les familles à faible revenu qui ont rarement la possibilité de sortir de l'île pour la pratique d'activités de plein air.

D'autre part, une personne handicapée ne devrait jamais être limitée dans sa demande de loisir par sa déficience. Les citoyens montréalais ayant une incapacité peuvent bénéficier du programme d'accompagnement en loisir. Ce programme leur donne accès à un accompagnement, lorsqu'il est requis, pour leur permettre de participer aux activités proposées par les services de loisirs de la Ville de Montréal ou par des organismes; il répond de façon non exclusive à plusieurs besoins dans le cadre des camps de jour – besoin en loisir très prisé par les familles. Le financement de ce programme relève du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. C'est une enveloppe budgétaire de 340 000 \$ que nous gérons conjointement avec l'organisme AlterGo. La Ville de Montréal injecte pour sa part un montant de 260 000\$ supplémentaires dans l'enveloppe globale et les arrondissements y participent aussi de façon variable. Malgré cette initiative heureuse, les besoins ne sont comblés qu'à 30% approximativement; il demeure donc évident que le soutien financier est encore insuffisant.

- ◆ *Accessibilité financière...* Les règles de gestion et de tarification doivent être adaptées aux besoins des familles pour ne pas être un obstacle à la pratique d'activités. Le concept de tarification familiale doit inclure les adultes et non seulement les enfants de moins de 18 ans. Si le «budget loisir» de la famille ne permet que de répondre aux besoins des enfants, nous n'atteignons pas nos objectifs de qualité de vie pour les adultes de cette même famille. De plus, devenir majeur pour un jeune adulte n'implique pas de facto une capacité financière suffisante pour assumer une pleine tarification puisque qu'à cet âge, nous sommes encore souvent à la charge de nos parents, aux études et/ou à l'emploi (travail atypique).



2. L'aménagement d'un cadre de vie adapté et sécuritaire

Aménagement physique

En matière d'infrastructures en loisir et sport, les besoins sont immenses tant dans les différents secteurs (communautaire, culturel, scientifique, plein air, sport) qu'auprès des différentes clientèles (ex. : jeunes, personnes handicapées, aînés) et en fonction de plusieurs niveaux de participation (ex. : masse et élite) et à tous les paliers (ex. : local, supralocal, régional).

Dans un premier temps, il faut rendre sécuritaires les infrastructures et les équipements existants. Les évaluations exhaustives effectuées dans quelques régions du Québec nous amènent à constater le piètre état, voire la désuétude des équipements sportifs (ex : arénas, terrains de balle) et des aires de jeux (ex : balançoires, glissoires); c'est d'ailleurs ce qui a motivé le gouvernement du Québec à mettre en place un Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique permettant la construction et la réfection d'infrastructures récréatives et sportives. D'une part, les équipements de loisir ont vieilli et un grand nombre d'entre eux ont besoin d'être rafraîchi, sécurisé. D'autre part, au fil des ans, les standards de sécurité ont évolué et changé. Les équipements récréatifs existants ont besoin d'être consolidés et, dans plusieurs cas, des réfections majeures s'imposent afin de les rendre conformes aux normes actuelles de sécurité. Tout cela doit se faire avec la «valeur famille».

Deuxièmement, il faut développer la capacité de maximiser l'utilisation des infrastructures existantes. La baisse de participation, tant des clientèles jeunesse qu'adulte, dans certaines disciplines sportives (ex : hockey, balle) démontre une sous-utilisation qui pourrait s'accroître au fil des années dû, entre autres, au vieillissement de la population. Les tendances démographiques des collectivités et les nouveaux comportements des pratiquants sont en lien direct avec les besoins en infrastructures. Certaines infrastructures devront éventuellement être modifiées, changées de vocation et il devient urgent de privilégier des infrastructures polyvalentes à caractère multiusage et d'y intégrer la «valeur famille». Afin de maximiser l'utilisation des infrastructures, il devient également important de favoriser le multipartenariat (scolaire, municipal, privé). Les acquis immobiliers financés par les fonds publics sont de moins en moins accessibles pour tous. La rareté des ressources financières a entraîné la mise en place de nouvelles règles de gestion par les propriétaires d'équipements axées sur le principe de la rentabilité et de l'utilisateur-payeur. Il devient important de transformer le mode de gestion des plateaux et de redonner leur appartenance au collectif.

Les deux principaux propriétaires du parc immobilier que sont la Ville et les commissions scolaires doivent se concerter et maximiser l'utilisation de leurs plateaux et leurs ressources toute l'année et particulièrement à des périodes clés pour les familles : en période estivale, pendant la semaine de relâche scolaire, pendant la période de transition entre l'offre de service de camp de jour et l'année scolaire. Cette concertation opère positivement dans certaines communautés locales mais elle est trop souvent tributaire des individus en place. Au bénéfice des familles, il doit y avoir une volonté politique claire et globale afin d'assurer une offre de service équitable sur l'ensemble du territoire. Ces deux partenaires sont également interpellés sur la sécurité des accès. Le territoire est sillonné d'axes de circulation majeurs. Il existe des interventions permettant des déplacements actifs et sécuritaires des jeunes vers leur école. Dans la grille horaire scolaire, ces mesures sont appuyées par la présence de brigadiers. Ces derniers sont toutefois absents après l'école et en période estivale pour un accès sécuritaire aux infrastructures de loisir.

Aménagement spatio-temporel

Il importe d'implanter des programmations de loisir selon les tendances de pratique. Le loisir organisé, structuré, encadré (ex : horaire fixe, ligue sportive) tout en étant encore présent, laisse de plus en plus



de place à la pratique d'un loisir libre et spontané. Cette nouvelle tendance est vraie également lorsque l'on parle des besoins de la famille. Cette réalité résulte, entre autres, de différents facteurs sociodémographiques (ex. : familles monoparentales, vieillissement) et économiques (ex. : revenu familial peu élevé) et se doit d'être considérée dans un éventuel investissement gouvernemental et/ou municipal, et ce, considérant qu'elle devrait s'accroître dans le futur. Les besoins en loisir des familles appellent à un décloisonnement de l'offre de service qui est actuellement trop souvent en silo (activités pour aînés et mères avec enfant de 9h à 15h ; activités pour jeunes d'âge scolaire de 15h à 19h et activités pour adultes par la suite).

Les jeunes parents ont rarement accès à des activités avec service de garde dans une grille horaire adaptée aux jeunes enfants. Comment ne pas déplorer l'absence de lien intergénérationnel lorsque les aînés sont exclus de la période après l'école pour laisser l'accès aux plateaux dans une perspective de « valeur famille » ? Autre cas de figure, quelles activités sont offertes aux pères qui font le choix de demeurer à la maison avec de jeunes enfants ? Comment l'offre de loisir est-elle adaptée aux horaires de travail atypiques ? Être parent et poursuivre une pratique d'activité compétitive ou d'excellence est-elle possible et facilitée par la desserte dédiée à l'élite ? Afin de rendre sécuritaire la fréquentation des parcs et espaces verts et d'y développer le sentiment d'appartenance à ce lieu privilégié dans les temps libres, pourquoi ne pas y offrir une animation par du personnel compétent ? L'imagination doit être au rendez-vous afin de créer de nouveaux concepts d'aménagement de programmations à caractère multigénérationnel qui correspondent aux besoins des familles de toute nature. Il faut intégrer la notion d'horaires et de programmes plus souples aux infrastructures de loisir autant qu'aux bibliothèques.

Il est généralement convenu, lorsque l'on parle des familles, d'imaginer différentes mesures relatives à la conciliation famille-travail-études. Nous souhaitons y ajouter la notion de loisir. Une fois les obligations familiales et domestiques réalisées, c'est par l'animation de son temps libre que la famille s'offre du temps de qualité qui contribue à resserrer les liens.

3. La valorisation, le soutien et la reconnaissance des bénévoles et des organismes à but non lucratif partenaires impliqués dans l'offre de service en loisir

L'effort conjugué du monde municipal et du bénévolat constitue la pierre d'assise de l'organisation du loisir public au Québec. Une des particularités de la Ville de Montréal dans son offre de service en loisir est que celle-ci repose majoritairement sur un partenariat qui en confie la responsabilité et la gestion à des organismes à but non lucratif où œuvre des milliers de bénévoles passionnés. La responsabilité peut se limiter à l'offre d'activités mais elle peut également s'élargir jusqu'à la gestion d'infrastructures.

Il va s'en dire que le bénévolat permet un « empowerment » des milieux tout en constituant sa pierre angulaire. De plus, il donne une vie sociale et une fierté au milieu dans lequel le bénévole s'implique. Les parents constituent une riche pépinière de bénévoles dans l'offre d'activités pour les jeunes. Si l'on considère la valeur ajoutée générée par ce partenaire qu'est le monde associatif, soit 2,50 \$ pour chaque 1,00 \$ investi par le monde municipal, selon une étude réalisée par le laboratoire du loisir et de la vie communautaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières, il est louable de penser que la Ville soutienne adéquatement ce partenaire.

Or, le soutien financier accordé par la Ville est fixe depuis des années. Il est grandement basé sur l'offre destinée aux moins de 18 ans; on présume ainsi que les activités destinées aux adultes vont s'auto-financer. Le monde associatif a de plus en plus de difficulté à actualiser son intervention face aux nouveaux enjeux (démographie, nouvelles tendances, etc.) et à la difficulté d'établir des partenariats inter-arrondissements pour les organismes régionaux ou supra-locaux. On assiste à un



épuisement des bénévoles et salariés ainsi qu'à une rareté de relève. Ce partenaire nécessite donc un soutien à la mesure des objectifs que se donnera la Ville pour atteindre la «valeur famille». Cet enjeu est majeur à l'heure où la population est invitée à adopter de saines habitudes de vie. Tel que précisé dans « *l'Avis sur les Stratégies éprouvées et prometteuses pour promouvoir la pratique régulière d'activités physiques au Québec* »², il faut « miser sur le déploiement de différentes initiatives visant principalement la création d'environnements physiques, sociaux et organisationnels favorables à une pratique régulière d'activités physiques ». Cependant, le succès de ces initiatives doit être accompagné d'un soutien d'acteurs de différents paliers (communautaire, municipal, provincial) et domaines (santé publique, éducation, sport et loisir, tourisme). C'est de là que prend toute l'importance du travail de concertation et de partenariat dans le but d'apporter une qualité de vie supérieure à tous les citoyens.

Synthèse des recommandations

1. Que la définition de la famille soit élargie et inclusive aux membres, même d'âge adulte, ayant besoin du support de leurs proches ;
2. Que la Ville de Montréal améliore la desserte de transport en commun (adapté et régulier) aux extrémités est et ouest de l'île et en dehors des heures de pointe pour faciliter l'accès aux infrastructures de loisir ;
3. Que la Ville de Montréal intègre aux travaux de concertation avec les cinq commissions scolaires les notions suivantes :
 - ◆ Le développement de réseaux de transport actifs et sécuritaires répondants aux besoins scolaires et à la pratique de loisir ;
 - ◆ La maximisation de l'utilisation des infrastructures scolaires et municipales au profit de l'offre de service en loisir ;
 - ◆ L'aménagement réciproque du calendrier annuel des activités qui ne laisse pas les familles sans ressources dans l'occupation du temps libre des enfants.
4. Que la Ville de Montréal prenne en compte les besoins des familles dans la réfection et la construction des infrastructures en loisir ainsi que dans l'accès aux espaces verts et aux plans d'eau ;
5. Que la Ville de Montréal fasse les représentations nécessaires auprès du Gouvernement du Québec afin qu'il renouvelle les investissements dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique dont la fin est éminente afin que les familles montréalaises puissent en bénéficier ;
6. Que la Ville de Montréal maintienne et accroisse son investissement dans le programme montréalais d'accompagnement en loisir qui vient en aide à plusieurs familles ayant un enfant avec un handicap ;
7. Que la Ville de Montréal développe une tarification familiale pour les activités de loisir qui inclut les adultes ;

² Comité scientifique de Kino-Québec (CSKQ, 2004). Avis sur les Stratégies éprouvées et prometteuses pour promouvoir la pratique régulière d'activités physiques au Québec, 32 p.



8. Que la Ville de Montréal intègre la notion d'horaires et de programmes plus souples aux infrastructures de loisir, en concordance avec les besoins des familles ;
9. Que la Ville de Montréal intègre une notion plus large du concept conciliation famille-travail-études en y intégrant le loisir ;
10. Que la Ville de Montréal assure un soutien financier à la mesure des objectifs qu'elle se donnera pour atteindre la «valeur famille» dans son offre de loisir par le biais de ses partenaires du monde associatif ;
11. Que la Ville de Montréal fasse preuve de leadership et soit un employeur qui instaure des mesures facilitant la conciliation famille-travail-études-loisir.

Conclusion

Nos propos visent à bonifier ce plan d'action en spécifiant certaines orientations et en encourageant certaines pistes d'actions qui touchent particulièrement la sphère d'activités du loisir et du sport contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des montréalais et des montréalaises. Nous amorçons des travaux pour une période de trois ans avec un ensemble de partenaires régionaux dans le cadre d'une action jeunesse structurante du Forum jeunesse de l'île de Montréal. Les actions jeunesse structurantes (AJS) sont des projets issus d'une concertation régionale et visent à travailler sur des problématiques ou des sujets majeurs touchant les jeunes montréalais et montréalaises. Nous avons notamment priorisé d'étudier la pratique d'activités chez les 16-30 ans avec diverses points de vue dont celui de la famille. Nous serons heureux de continuer à contribuer à la «valeur famille» et nous vous réitérons notre ouverture et notre intérêt à être partenaire de ce plan collectif d'action famille.

Merci de votre intérêt.